

Profitant d'une occasion, il a été possible de traiter sans frais le terrain. M. de Boivre a ensuite fait peindre les balais. La dépense est de 4.019 francs (facture N° 6).  
Le Conseil décide que cette dépense sera mandatée sur le crédit : " dépenses impévues "

## V. Travaux importants ..

### 1° Construction du Centre administratif ..

Les plans formant l'annexé N° 1 du projet du Centre administratif ont été déposés à la Mairie, le 27 décembre par M. Furet, architecte en chef, et tenus à la disposition des Conseillers qui ont bien voulu l'examiner.

Cet avant-projet doit être joint à la demande d'inscription sur le plan national de priorité 1950 que nous adressons au MRU. dans les premiers jours de janvier.

Le Conseil accepte cet avant-projet et demande à M. de Boivre de faire en sorte que les crédits et le permis de construire soient accordés au plus tôt, les services municipaux devant être prochainement exécuter la maison d'habitation où ils sont installés depuis 1945 et la ville ne disposant d'aucun autre immeuble.